

ABONNEMENT

NOMBRE	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne...	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUILLET

Elections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUHES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Gennes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

LA BANQUEROUTE OBLIGATOIRE

Le projet de faire prêter de l'argent aux Sociétés coopératives par les Caisses d'épargne et par la Banque de France est une merveilleuse idée démocratique, n'est-ce pas ?

Il a été prononcé au Palais-Bourbon de très éloquentes plaidoyers en faveur de ce projet, et les orateurs ont fait miroiter devant la Chambre les avantages admirables d'un système financier qui donnerait enfin satisfaction aux syndicats ouvriers.

Quel serait le résultat le plus clair de ce système ? Il y a des naïfs qui répondent : « On ne sait pas... Peut-être serait-ce très utile. »

Bien souvent les réformateurs républicains ont proposé des innovations destinées à rendre le peuple heureux dans le plus bref délai. Feu Louis Blanc ne créa-t-il pas, en 1848, les fa-

menx ateliers nationaux où tous les ouvriers devaient trouver de l'ouvrage ?

Aujourd'hui il s'agit de moraliser le capital en le mettant, par une loi, à la disposition des sociétés coopératives ouvrières. « Et vous verrez que ça marchera très bien ! » disent les partisans de cette combinaison socialiste.

Or, il se trouve que nous avons, pour nous édifier sur ce point, un exemple tout récent. L'expérience du système a été faite, et en voici les résultats :

En 1878, un philanthrope, M. Rampal, légua à la ville de Paris sa fortune pour être employée précisément en prêts à intérêts à des sociétés coopératives ouvrières. La ville a prêté, en huit ans, 317,200 fr. sur lesquels 128,249 seulement ont été remboursés. Pour le reste, on assure qu'il y a environ une moitié de recouvrable, et l'on avoue que l'autre moitié est entièrement perdue.

Ne voilà-t-il pas une expérience qui vient juste à l'heure opportune pour éclairer le Parlement sur les dangers du système ?

Voyez-vous d'ici la Banque de France et les Caisses d'épargne constatant que le tiers des prêts auxquels les comités politiques les auraient obligées doit être passé au compte des profits et pertes !

Il faudrait se dépêcher d'abroger une loi qui serait synonyme de « banqueroute obligatoire ».

N'est-il pas plus simple de ne pas la voter ?

L'évêque de Grenoble

Le *Grenoblois*, journal républicain catholique, publie cette lettre qu'il a reçue de M^r Fava :

« Saint-Pierre-de-Chartreuse, le 18 juillet 1892.

« J'ignore les attaques dont je suis l'objet à propos du retrait de mon catéchisme électoral.

Votre journal me l'apprend, et votre lettre m'arrive.

« La question est bien simple. Le Saint-Père a vu que la Franc-Maçonnerie, qui opprime le pouvoir, en France, veut absolument et radicalement y détruire le Christianisme, et que la secte prend occasion de tout pour forcer la main à nos ministres et les contraindre à frapper sur le clergé.

« Les catéchismes électoraux ont paru au Saint-Père devoir être une de ces occasions pour les projets de la secte, et il m'a fait savoir indirectement et verbalement son désir de me voir retirer ledit catéchisme : j'ai obéi.

« Comme il n'est pas nécessaire que je mette cette leçon dans mon catéchisme et que je puis, en temps opportun, la placer dans la *Semaine religieuse* ou ailleurs, au point de vue du bien il n'y a pas de sacrifice, et cela pacifiquement.

« D'ailleurs, la majorité de l'épiscopat français s'est abstenu de nous suivre et a montré par là sa manière de voir. Elle est celle du Pape.

« Ceux qui ont parlé et ajouté une leçon à leur catéchisme, ont traité là aussi d'écoles et de mariage civil et de divorce. Ils ne peuvent pas aussi facilement que moi se retirer de la lutte, de ce côté-là. J'ignore absolument s'ils ont été priés par le Saint-Père d'agir comme moi.

« Je me suis fait, en tout cas, un devoir de les informer qu'en obéissant au Pape je ne croyais, ni ne voulais cesser de combattre l'ennemi, l'ordre maçonnique.

« Je ne veux pas combattre le pouvoir, mais les francs-maçons. Et si en frappant sur ceux-ci, dont la haine contre le catholicisme est inextinguible, je viens à frapper sur quelque représentant du pouvoir, ce n'est pas ma faute. En entrant au ministère, ou dans quelque fonction, un fonctionnaire doit laisser à la porte ses défroques et sa haine de sectaire, sinon nous avons le droit de le regarder comme ou-

blieux de son devoir et traître à la patrie. Si le présent se tait, l'avenir parlera.

« Du lieu élevé où il est placé, Léon XIII a plus de lumière que nous, plus de grâce d'en haut aussi. Il est docteur, il est père, il est notre Christ. Le ciel nous dit : *Ecoutez-le*. Ecoutez-le donc, nous ne saurions nous tromper en l'écoutant. Et si le succès apparent ne couronne pas notre obéissance, croyez-le bien, Dieu a toujours béni et bénira toujours les enfants assez pieux pour ne jamais mépriser les avis de leurs père et mère, surtout si ce sont de bons vieillards.

« Malheur à notre presse ! Elle manque souvent des éléments nécessaires pour juger les questions qu'elle traite, et cependant elle se prononce hardiment. Elle a tort.

« Merci, monsieur le Rédacteur en chef. Vous avez bien jugé et bien écrit.

« AMAND JOSEPH,
« Evêque de Grenoble. »

Cette franche explication coupera court à bien des critiques et attirera à M^r Fava les sympathies des catholiques.

LE COMTE DE PARIS

Les déclarations faites par M. le Comte de Paris aux Français venus à Folkestone pour lui présenter leurs hommages, devaient naturellement provoquer les commentaires de la presse. Nul ne sera surpris assurément que les journaux républicains aient vu là une excellente occasion d'affirmer une fois de plus la mort du parti monarchiste. Pour mieux prouver qu'ils croient la Monarchie morte, quelques-uns de ces journaux descendent à l'injure. Nous les laissons volontiers dans cet élément où ils se plaisent. Les autres se bornent à des généralités sur la politique du parti monarchiste.

Il était intéressant de savoir quel accueil serait fait aux déclarations de M. le Comte de

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

— Qui aurait cru ça pourtant ? disait la cuisinière.

— Il était si doux, M. Maurice.

— Ah ! c'est qu'il n'est pire eau que l'eau qui dort, observa sentencieusement le valet de chambre.

— Mais pourquoi a-t-il fait ça ?

Le cocher prit un air mystérieux :

— Histoire de femme ! murmura-t-il.

— Bah !

— C'est comme je vous le dis. Vous pouvez m'en croire. Je le tiens de source certaine.

— Alors vous êtes sûr ?

— Sans doute... Vous savez bien, la petite Fournier ?

— Oui.

— Elle était quasi la promise de M. le comte.

— Eh bien ?

— Eh bien, le Vatin la guignait de son côté

et aurait bien voulu la souffler à notre maître.

— Ah ! ça, c'est vrai ! Il y a belle lurette qu'on s'en est aperçu...

— M. le comte a fini par l'apprendre, et comme la dot est ronde... vous comprenez... il a peut-être eu peur...

— Dame ! ce M. Frédéric, c'est que c'est un malin, un enjôleur...

— Dans tous les cas, faut penser que M. le comte tenait autant à la femme qu'à l'argent.

— Je crois que M. Maurice avait tort d'être jaloux. La petite ne pouvait pas hésiter entre lui et son régisseur.

— Hum ! Faut croire qu'il avait des raisons pour avoir peur. Je me suis laissé dire par la femme de chambre des Fournier que la petite était hier soir avec le Frédéric sous la tonnelle du jardin ; ils sont longtemps restés ensemble.

— Pas possible ! fit la cuisinière. Qui aurait voulu de ce garçon noir comme la nuit ! J'en avais peur, moi, vrai !

— Ben ! chacun son goût !

— Alors M. Maurice... c'était pour se débarrasser...

— Bien sûr !

— Et il a cru qu'on ne le saurait pas ?

— Chut ! voici Madame !

La comtesse, voyant que cette fois encore elle s'était trompée, rentra, en effet, dans la salle à manger. Aussitôt tous les visages reprurent leur impassibilité.

— Avez-vous appris quelque chose de mon fils ? demanda-t-elle. Quoi que ce soit, je veux le savoir... Ne me cachez rien.

Tous baissèrent la tête et gardèrent le silence.

— Vous savez quelque chose, assurément, continua-t-elle. Que sont venus faire ici les gendarmes ? Pourquoi mon fils les a-t-il suivis ?... Pourquoi n'est-il pas de retour ? Où est-il ?... Antoine, vous venez de Bruyères, répondez !

— Mais... madame...

— On doit l'avoir vu au village, continua la comtesse. Vous l'avez sans doute rencontré ? Où est mon fils ?... Parlez, je le veux.

— Mais... je ne sais pas...

— Il m'a dit en me quittant qu'il allait à la mairie. Il n'y est pas resté tout ce temps, je présume... Et vous, Madeleine, savez-vous quelque chose ?

La cuisinière hésita un instant.

— M. le comte était à la mairie ce matin,

dit-elle, mais après...

— Eh bien ?

— Après... personne ne sait où il est allé.

— Enfin pourquoi ces gendarmes ? On ne l'a pas arrêté, je présume ?... Vous ne répondez pas ! Vous avez donc juré de me faire mourir !

— Mais... je ne...

— Alors on l'a arrêté ! Dites-le donc ! Pourquoi ? Mais parlez, parlez !

— Je... ne sais pas... au juste...

— Vous ne voulez pas répondre... c'est bien ! Je m'informerai moi-même. Mais si je ne puis avoir des nouvelles de mon fils, m'expliquera-t-on, du moins, l'absence de M. Vatin ? Où est-il ? Répondez-vous, cette fois ?

Les domestiques eurent un imperceptible mouvement d'yeux, comme pour se coucarter, puis la cuisinière, d'une voix hypocritement navrée, murmura :

— M. Vatin est mort !

— Mort ! Ah ! mon Dieu, que dites-vous là ! s'écria la comtesse vivement émue. Frédéric est mort ? Subitement alors, puisque hier il était en parfaite santé ?

— Subitement. Oui, madame.

— Mais comment ? quand ?

Paris par les journaux qui reflètent plus directement les idées du groupe purement catholique. Voici ce qu'à ce sujet dit l'Univers :

« Ces paroles n'ont rien qui puisse surprendre ni qui appelle une discussion. Au moment où Monsieur le Comte de Paris se décidait à parler, il devait approuver ses partisans et tâcher de les reconforter. C'est ce qu'il fait. Reconnaissons qu'il y met beaucoup de mesure. L'approbation est, en effet, des plus calmes et le reconfort est dans la note, non du langage, mais des espérances de ceux qui espèrent encore. Il ne les poussera pas aux imprudences.

« Sans doute, si l'on voulait aller au fond des choses, on pourrait montrer que Monsieur le Comte de Paris ratifie des affirmations et des doctrines qu'on ne peut accepter. Mais ce serait attacher à de simples remerciements une importance que le Prince lui-même n'a pas entendu leur donner. Bornons-nous donc à les enregistrer, en souhaitant qu'au point de vue de la tenue les journaux et les comités monarchistes sachent désormais s'y conformer. »

Quant au Monde, des appréciations qu'il émet, nous détachons le passage suivant :

« Il n'y aura évidemment personne pour s'étonner que le Prince, en qui s'incarne la tradition et le principe de la royauté française, ait recommandé à ses partisans une inébranlable fidélité à leurs convictions et la confiance dans l'avenir, ni qu'il ait rappelé sommairement les glorieux services que la monarchie a rendus à la France et à l'Eglise, aussi bien que l'esprit chrétien qui caractériserait son propre gouvernement.

« Il lui appartient, en effet, quelles que soit les épreuves présentes, de montrer la royauté comme la réserve de l'avenir, afin que si, un jour, par la faute des incorrigibles partis sectaire ou radical, la France, désabusée et convaincue de l'impossibilité de transformer la République en un gouvernement paisible, stable et vraiment national, se voyait encore une fois forcée de chercher un abri pour ses destinées, elle n'oublie pas que la royauté, qui pendant des siècles a fait sa grandeur, serait encore son meilleur refuge. »

INFORMATIONS

INTRIGUES POLITIQUES

Nous avons parlé ces jours-ci d'une « compensation » qui aurait été refusée aux sollicitations de M. Constans et dit que ce refus avait provoqué, de la part de cet ancien ministre et de ses amis, une reprise d'hostilités contre le cabinet. Nous trouvons dans le *Moniteur universel*, sur la nature de cette compensation, des renseignements qui confirment les nôtres. M. Constans, peusant qu'il ne pour-

rait obtenir le gouvernement de l'Algérie, aurait demandé une ambassade et indiqué Vienne comme le poste qui lui conviendrait particulièrement. A l'appui de sa demande, M. Constans aurait fait valoir ses services en Chine et son désir de rentrer dans la diplomatie qu'il n'a quittée, faisait-il remarquer, que pour prendre le pouvoir dans des moments difficiles. Le Conseil des ministres ou du moins la majorité du Conseil n'a pas estimé que ce fussent là des titres suffisants, bien que certains des titulaires républicains de l'ambassade de Vienne, MM. Foucher de Carheil et Teisserenc de Bort, n'aient pas laissé dans les annales diplomatiques des souvenirs d'habileté difficiles à faire oublier.

A MADAGASCAR

Le XIX^e Siècle annonçait avant-hier que des troubles avaient éclaté à Tamatave et que trois Français avaient été assassinés.

Cette nouvelle est considérée comme impossible. Le dernier courrier de Madagascar disait que la situation était calme.

LES ANARCHISTES

On espérait arriver à découvrir l'identité de l'anarchiste allemand, arrêté samedi soir place de la Bourse. On n'a pas réussi.

Cet individu se renferme dans un mutisme absolu.

On l'a conduit au service anthropométrique pour le mesurer et le photographier.

On espère arriver à reconnaître son identité s'il a déjà passé par le Dépôt.

Schouppe et Grenotet ne sont pas encore retrouvés. On craint que Schouppe n'ait réussi à passer la frontière.

UN DÉMENTI

L'information disant que des soldats allemands auraient violé la frontière est considérée comme fautive.

Une dépêche datée d'Avricourt dit que l'information du *Journal de Nancy*, annonçant qu'un escadron de cavalerie allemande aurait franchi la frontière, est inexacte.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Dans le dernier numéro de la *Petite Loire*, M. Monoury consacre à M. Pottier un long article élogieux dans lequel il attaque assez vivement les journaux qui soutiennent la candidature de son concurrent. Il prend à partie l'*Echo Saumurois* pour un article reproduit du *Maine-et-Loire*. Si nous avons publié cet article, ce n'est point pour nous borner au simple rôle d'écho, c'est que nous croyons qu'il contenait, non des *potins grotesques*,

comme veut bien le dire notre aimable confrère, mais une juste appréciation de la situation électorale dans le canton Nord-Est.

La *Petite Loire* reproche à l'honorable M. Bruas d'avoir pris vis-à-vis de son concurrent le rôle d'agresseur, « ce qui n'est pas une » preuve de bravoure et de sagacité, et indique au contraire la peur de l'ennemi. Notre confrère se trompe, M. Bruas n'a pas pris le rôle d'agresseur : il a entamé la campagne électorale sans forfanterie, mais sans hésitation, ceci dit à l'adresse du *Courrier de Saumur* qui, après avoir laissé entendre que M. Pottier pourrait n'avoir pas de concurrent, s'est plu à présenter M. Bruas comme hésitant, découragé, prêt à renoncer à la lutte... Si nous voulions imiter notre confrère, nous pourrions dire que le fait de présenter son adversaire comme si découragé et si hésitant pourrait bien dénoter une certaine crainte. Mais n'insistons pas.

La *Petite Loire*, revenant sur un précédent article, proclame hautement que son candidat réunit les trois qualités essentielles à l'homme qui aspire aux fonctions publiques : probité, justice, bonté. Personne n'a jamais contesté ces qualités à M. Pottier ; mais notre confrère nous accordera bien que son candidat n'a pas le monopole de la probité, de la justice et de la bonté, et que son concurrent possède, au même titre, les mêmes qualités.

Quant aux titres que M. Bruas peut faire valoir pour demander aux électeurs de renouveler son mandat, notre confrère les raille agréablement. Il lui a suffi de modifier légèrement, involontairement sans nul doute, les citations faites par lui pour trouver dans l'article du *Maine-et-Loire*, que nous avons reproduit, de prétendues exagérations contre lesquelles M. Bruas serait le premier à protester.

Si notre confrère avait voulu suivre les discussions au Conseil général et se renseigner près des gens compétents, il se serait rendu compte de la situation que M. Bruas, nouveau venu, avait su s'y faire immédiatement, et de la juste considération ainsi que de l'estime dont il jouit dans l'assemblée départementale.

Les électeurs sauront apprécier la valeur des titres de chacun des candidats.

Nous ne reviendrons pas sur la question de l'Exposition et du feu d'artifice qui a si brillamment clos la cérémonie de la distribution des récompenses. Il résulte des explications embarrassées de la *Petite Loire*, que cette apothéose avait pour but de faire une surprise à M. Pottier. Plaignons-le. Car lui qui bait la réclame a dû bien souffrir de cette réclame lumineuse.

Glissons aussi sur le recours devant le Conseil d'Etat contre l'élection de 1889. Contentons-nous de rappeler à notre confrère que les protestations étaient annoncées par M. le Sous-Préfet avant la proclamation officielle du

scrutin, et que M. Pottier a rédigé et signé la principale protestation, dans laquelle il s'appuyait sur d'autres protestations imprudemment signées par des gens non électeurs dans le canton. Laissons à chacun la responsabilité de ses actes.

Constatons en terminant que M. Pottier est le candidat des journaux républicains « en bloc », et qu'il n'est pas classé dans la catégorie de ces *ralliés* dont le *Courrier de Saumur* se défie et engage ses lecteurs à se délier, s'ils n'ont donné des gages sérieux de leur républicanisme, et que sa candidature a pour soutien (nous devrions ajouter, pour imiter notre spirituel confrère : « ne lisez pas souteneur, s. v. p. ») M. Monoury qui se dit un *incurable communaliste* en appelant de ses vœux la Commune de l'avenir !

La situation est donc nette, plus nette qu'en 1889 où M. Pottier, par son attitude et les relations qu'il recherchait, pouvait, malgré son étiquette républicaine, passer pour conservateur près de certains électeurs.

M. Chapin ayant cru devoir retirer sa candidature au Conseil d'arrondissement pour le canton Sud de Saumur, M. Milon a pris sa place.

Il paraît que l'affaire a présenté quelques difficultés. M. Coutard aurait bien voulu mettre le pied dans l'étrier, mais un groupe de républicains a donné la préférence à M. Milon.

Le canton comporte deux conseillers : l'associé de M. Milon est toujours M. Lefé, maire de Montsoreau.

Jusqu'ici, le parti conservateur ne présente pas de candidats.

PASSAGE D'UN BALLON MONTÉ

Hier soir, après la musique, on aperçut, au-dessus du château, les feux blancs d'un ballon qui se dirigeait de l'est à l'ouest.

Ce ballon, parti de Tours pendant une fête dans la soirée, était monté par trois personnes : deux hommes et une femme.

On n'avait pas, ce matin, de nouvelles de son atterrissage.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 22 juillet

Le nommé Guille Antoine, cordonnier ambulancier, demeurant aux Ulmes, fait appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Saumur qui l'a condamné à six mois de prison pour complicité de vol par recel.

L'auteur du vol, la veuve Samson, avait été condamnée à un an et son fils Léon à deux mois.

Voici dans quelles circonstances le vol avait été commis et comment Guille fut arrêté :

Au mois de mars dernier, Mme Roux, propriétaire aux Ulmes, cachait dans une pailasse une somme de 2,000 fr. et dans son armoire une autre somme de 600 fr.

— Cette nuit... on plutôt hier soir.
— Et l'on ne m'a pas prévenue ! Ce n'est donc pas au château qu'il est mort ?
— Non, madame, c'est...
— Parlez donc !
— Dans le bois.
— Dans le bois ! Mais alors... il s'est suicidé ?
— Non, madame.
— Ah ! mon Dieu ! l'aurait-on... ?
— Oui, madame, on l'a assassiné.
— Frédéric assassiné et Maurice arrêté !... Est-ce que... Oh ! non, c'est impossible ! Achevez, racontez-moi tout ! Je vous l'ordonne ! Comment le sait-on ?
— On a trouvé ce matin le cadavre de M. Vatrin dans le sentier de la Croix-Blanche, presque à la lisière du bois, et...
— Et ?
— A côté de lui, les gendarmes ont ramassé un couteau... plein de sang...
— Eh bien ?
— Eh bien, ce couteau...
— Achevez !
— Est aux armes de M. le comte.
— Et c'est pour cela qu'on accuse Maurice d'avoir assassiné Frédéric ! Oh ! c'est vraiment

insensé ! s'exclama la comtesse avec un rire amer. Mon fils soupçonné d'un pareil crime ! Mais c'est de la folie !... D'ailleurs, je suis tranquille, il n'aura pas de peine à se disculper... Pauvre Maurice ! lui si noble, si généreux ! Croire qu'il ait pu assassiner Frédéric qu'il aimait comme un frère !... Allons, allons, tout cela est impossible et c'est un mauvais rêve que je fais... On vous a peut-être trompés ; je vais aller moi-même aux informations... Laissez-moi !

D'un geste impérieux, elle congédia ses gens.

Les domestiques sortirent sans mot dire, pour reprendre bientôt leurs commentaires.

— C'est égal, disait le cocher, si j'assassinais quelqu'un, ce ne serait pas avec mon couteau ! Faut-il être bête !

— Est-ce qu'on réfléchit dans ces moments-là ! fit doucement Mariette.

— La pauvre dame sera seule à croire son fils innocent, déclara la cuisinière d'un ton convaincu.

M^{me} de Saint-Andret eut bientôt, en effet, l'occasion de découvrir que tout le monde était persuadé de la culpabilité de Maurice.

Au moment où elle se disposait à sortir, en

proie maintenant à la plus poignante anxiété, quelques visiteurs se présentèrent. C'étaient M. et M^{me} Fournier et leur fille Claire, puis la femme du médecin et deux autres dames du voisinage.

Tous avaient un air consterné, mais il était visible que, sous prétexte d'une visite de condoléances, ils venaient dans le seul but de satisfaire leur curiosité, au risque d'aviver la douleur de la pauvre mère. En province, les distractions sont si rares qu'il faut bien s'amuser un peu aux dépens d'autrui ! Bruyères tenait maintenant un bon scandale, et les langues avaient de quoi se divertir pour longtemps. Aussi quel intéressant spectacle que celui de cette orgueilleuse comtesse dont le fils était un assassin — tout le monde en était sûr ! Quelle bonne occasion de potiner ! Mais, avant tout, il fallait, pour s'instruire des faits dans leurs moindres détails, faire subir un *interview* à M^{me} de Saint-Andret. C'est pourquoi les visiteurs — et surtout les visiteuses — s'abattaient au château comme des corbeaux sur un gibet, et, malgré leurs figures de circonstance, certains réussissaient mal à dissimuler leur malin plaisir.

Seule, Claire Fournier était sincèrement

triste, et éprouvait au fond de l'âme un profond désespoir. Elle n'avait pu se dispenser d'accompagner ses parents ; mais elle était d'une pâleur effrayante, semblait ne rien entendre de ce qui se disait autour d'elle, et faisait de violents efforts pour refouler ses larmes.

Ces excellents amis causaient depuis quelques instants à voix basse au salon — et leur conversation devenait de moins en moins charitable — quand Mme de Saint-Andret parut, toute prête à sortir.

Mme Fournier, qui ne pensait pas la veille que l'occasion de se venger lui serait offerte sitôt, se rendit au-devant de la comtesse aussitôt vite que le lui permettait son embonpoint.

— Ma pauvre amie, dit-elle avec un tremolo dans la voix, que je vous plains ! Je vous assure que nous prenons une grande part au malheur qui vous frappe.

— Vous êtes bien bonne, madame ; mais je pense qu'il n'y a pas lieu pour moi de m'alarmer, non plus que pour vous de vous apitoyer sur mon sort, répondit la comtesse d'un accent hautain et légèrement ironique.

— Comment ! s'écria M. Fournier.

— Vous êtes informés, je le vois, de l'at-

Comme elle était malade, elle avait pris à son service la femme Samson. Au mois de mai, celle-ci quittait subitement sa patronne.

Mme Roux, quelques jours après, s'aperçut de la disparition de son argent.

Le même mois, la femme Samson déposait une plainte contre Guille. Elle l'accusait de lui avoir volé une somme de 400 fr.

Guille fut arrêté et trouvé en possession de 462 fr.

En commencement de juin, la femme Samson était également arrêtée, ainsi que son fils Léon, sur une plainte déposée par son fils François, qui l'accusait d'avoir volé une somme de 600 fr. à Mme Roux. Il avait changé les six billets de cent francs volés contre une somme égale en numéraire dans les magasins de la Belle Jardinière et de la Ville de Paris.

Interrogée, la femme Samson avoua avoir volé les 600 fr., mais nia avoir dérobé les 2,000 fr.

Elle ajouta qu'elle avait remis 400 fr. à Guille, qui les lui avait demandés, afin de les soustraire aux recherches de la justice.

Au cours de l'instruction et des débats, Guille a toujours nié.

Malgré une habile plaidoirie de M^e Follenfant, la Cour a confirmé le jugement.

LE SIEUR CHEVRY DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

Ils étaient faits pour se connaître et pour s'aimer. Malzi est un ancien gardien de la paix, révoqué pour cause d'excès de délicatesse, et Chevry, le seul, l'unique, le fameux Chevry, est un agent d'affaires dont il est inutile de faire le portrait. Ils seront rares bientôt ceux qui n'ont pas été ses victimes.

Ils comparaissaient tous deux samedi devant le tribunal correctionnel d'Angers.

Malzi compte deux condamnations tandis que Chevry en a toute une kyrielle.

Ces deux intéressants personnages sont inculpés d'avoir, de concert, volé un panier de 50 maquereaux au préjudice de M. Raveneau, marchand de poissons. Le préjudice s'élève à la somme de 20 francs.

Malzi prétend que c'est Chevry qui a volé les poissons et qu'il en ignorait la provenance frauduleuse.

Chevry soutient *mordicus* le contraire. Malzi, dit-il, pendant que le commissionnaire de M. Raveneau prenait livraison des colis, a enlevé le panier.

Lequel a raison ? Je crois que tous les deux ont tort.

Ce qui est certain, c'est qu'ils prirent une voiture de place qu'ils n'ont pas payée et qu'ils sont allés à la Pyramide. Ils ont fait sur la route des distributions gratuites de poissons.

Le vol dont nous parlons a eu lieu en 1894, pendant la foire Saint-Laud.

C'est le seul fait qui soit reproché à Malzi.

Quant à Chevry, il est poursuivi, en outre, pour différents délits d'escroquerie ou abus de confiance.

Au préjudice de M. Victor Boucher il a fait un recouvrement de 80 fr. dont il n'a pas rendu un sou.

Il se présente à Cholet, au nom d'une demoiselle A. X..., chez une épicière, à qui il raconte qu'il s'est rendu acquéreur de la créance de Mlle A... Il parvient ainsi à toucher 125 fr. qui s'engloutissent dans sa bourse.

Il a touché, pour le compte de M. Buffard, un acompte de 12 fr. sur une créance de 88 fr. : il s'était fait donner, au préalable, une commission de 14 fr.

La femme Jacquenot a été escroquée de 10 fr., et M. Dolbeau de 30 fr. Inutile de dire que jamais les créanciers n'ont vu ni ne verront la couleur, ni n'entendent le flateur titillement de cet argent.

Chevry se défend avec acharnement.

Malzi est condamné à deux mois de prison et Chevry à un an et un jour de la même peine.

Terrible accident au Camp du Ruchard

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* a reçu samedi matin la dépêche suivante :

« Tout le camp du Ruchard est bouleversé par un affreux accident qui s'est produit hier, à midi, quelques instants avant le départ de l'escadron des dragons pour Azay-le-Rideau.

« Les officiers et les sous-officiers se trouvaient à l'exercice de tir, qui était sur le point de se terminer.

« M. de Lalande, capitaine au 3^e escadron, tirait les dernières balles qui lui étaient réservées et il se retirait pour céder la place au suivant.

« Tout-à-coup, un coup partit, et on vit au même instant le capitaine pâlir et tomber comme une masse : une balle l'avait frappé en plein dans le bas-ventre.

« Voici ce qui s'était passé :

« Le sous-officier, un fourrier, qui venait après lui, recevait son arme du brigadier armurier ; dès qu'il l'eut entre les mains, il la graissa et, machinalement, appuya le doigt pendant cette opération sur la gachette, qui fit partir le coup.

« Il ignorait, en effet, que l'arme fût chargée.

« Au moment où l'escadron quittait le camp, le capitaine était au plus mal ; on craint une issue fatale.

« Il est assidûment soigné par le major de service au tir.

« Le sous-officier est fou de désespoir ; c'est un jeune homme d'avenir, fort estimé de ses chefs et très aimé de ses camarades ; on comprend sa douleur à la vue de l'accident dont il était involontairement la cause ; il n'y a eu de sa part ni maladresse, ni imprudence ; c'est une véritable fatalité.

« Le malheureux jeune homme est passible néanmoins du Conseil de guerre ».

Dernières nouvelles. — Le blessé a été transporté à l'hôpital militaire.

On a pu, après avoir sondé la plaie, extraire la balle qui était logée dans les reins.

Le capitaine de Lalande a été endormi pendant l'opération, après laquelle il s'est seulement

plaignu de légères douleurs d'entrailles. — Somme toute, état satisfaisant et qui fait prévoir un prompt rétablissement.

Espérons que ces heureuses prévisions seront prochainement réalisées.

LES OBSÈQUES DE M. JULES BIENVENU A TOURS

Les obsèques de M. Jules Bienvenu, qui ont eu lieu samedi matin, ont été l'occasion d'une manifestation des plus touchantes. Le défunt jouissait de l'estime publique. Quand la triste nouvelle de la mort de sa femme parvint à Tours, elle provoqua une émotion des plus vives. Le jour même de l'enterrement de M^{me} Bienvenu, au Havre, son mari succombait à ses nombreuses blessures. Quel deuil affreux et cruel pour sa malheureuse mère !

C'est vendredi matin que le cercueil contenant la dépouille mortelle de M. Jules Bienvenu est arrivé à Tours. De la gare on le transporta dans l'église Saint-Saturnin où une chapelle ardente avait été préparée. On peut dire que devant la bière, plus de dix mille personnes ont défilé dans la journée. Tous les visiteurs n'avaient aux lèvres que des paroles de regrets et des prières pour le repos de l'âme de l'excellent homme qui vient d'être enlevé si brusquement à l'affection de tous.

A l'issue de la cérémonie, M. l'abbé Brun a prononcé une allocution émue.

Au cimetière, plusieurs discours, très sincèrement émus, ont été prononcés par MM. Allard, président du Conseil d'arrondissement de Tours, dont M. Bienvenu était membre ; Foucher, tanneur à Châteaurenault, au nom de l'Union des tanneurs de Châteaurenault ; Testu-Jodeau, maire de Châteaurenault, au nom de la municipalité de cette ville ; M. Brault, président de la Chambre de commerce, au nom du Syndicat de la tannerie de la Touraine et du Centre.

La triste cérémonie a pris fin à une heure.

UN CRIME MYSTÉRIEUX

On vient de découvrir, à un kilomètre environ de Chouppes, canton de Monts-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun, dans le canal le Lac, le cadavre du sieur Ameteau Jean, âgé de 80 ans, demeurant au Petit-Neuville.

Le cadavre portait de nombreuses blessures au visage et à la tête. Les premières constatations établissent que les blessures avaient été faites avec une arme à feu ; le malheureux avait été ensuite jeté dans le canal, où son corps a séjourné vingt-quatre heures environ.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 juillet. — Andrée-Albertine Chauffy, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 25. — Eugène Atraste, rue de Fenet.

freux soupçon qui pèse sur Maurice, poursuivait Mme de Saint-Andret. Mais rassurez-vous, il sera facile à mon fils d'établir son innocence.

Vous n'en doutez pas plus que moi, j'espère ?

M. Fournier toussa pour éviter de répondre.

— Si mystérieuse que soit cette affaire, reprit la comtesse, la justice, j'en suis sûre, ne tardera pas à l'éclaircir et à mettre la main sur le vrai coupable. Je croirais faire injure à Maurice en prenant sa défense... Tout le monde sait combien il est loyal et généreux ; tout le monde le connaît et l'estime. Personne ne croira qu'il ait pu tuer l'homme dont il était l'ami autant que le protecteur, et avec lequel il vivait dans l'intimité la plus absolue.

— Assurément, balbutia l'une des visiteuses.

— Hélas ! c'est un bien fatal... hasard qui a mis entre les mains du meurtrier le couteau de M. Maurice, insinua M^{me} Fournier, et ce couteau, ajouta-t-elle avec un mauvais sourire, ne pouvait manquer d'être reconnu, puisqu'il est aux armes de M. le comte !

— En effet, c'est très étrange, remarqua l'une des dames présentes.

— Je ne sais comment cela s'est fait, répliqua la comtesse ; mais mon fils pourra certain-

nement l'expliquer. Il l'aura donné à quelqu'un, à moins qu'on ne le lui ait dérobé.

— Oh ! nous ne sommes pas embarrassés sur son compte, reprit l'imposante M^{me} Fournier, il trouvera certainement de bonnes raisons ; mais... la justice ne les accepte jamais que sous bénéfice d'inventaire, ajouta-t-elle plus bas.

— Vous dites ! fit M^{me} de Saint-Andret.

— Je dis que M. Maurice ne restera pas à court dans sa défense... Quoi qu'il en soit, nous serons à sa disposition pour témoigner en sa faveur si besoin en est. Nous serons certainement appelés à la barre, puisque c'est de notre maison qu'il sortait hier au soir... à dix heures précises.

— Quand le crime a-t-il été commis ? demanda hypocritement M^{me} Moulinet, une grande femme sèche, à tête de vipère, au front aplati et fuyant, aux petits yeux ronds et troubles.

— A dix heures, paraît-il.

M^{me} de Saint-Andret tressaillit.

— Comment sait-on cela ? fit-elle.

— Le médecin légiste l'a constaté.

— M. Maurice était donc dans les bois au moment où l'assassinat se commettait... Il est étonnant qu'il n'ait pas entendu les cris de la

victime qui doit s'être défendue énergiquement, à en juger par l'acharnement que l'auteur du crime a déployé contre elle, reprit Mme Fournier.

— Vous oubliez, observa la comtesse, que pour aller d'ici chez vous, il y a deux chemins : celui de la Croix-Blanche et celui du Grand-Chêne, qui s'éloignent sensiblement l'un de l'autre.

— Pas assez pour que la nuit, en plein silence, quand on a l'oreille fine comme M. le comte...

— Il est impossible que de l'un de ces sentiers on entende ce qui se passe dans l'autre, interrompit la comtesse. Il n'y a pas eu de détonation, d'ailleurs...

— Sans doute, puisque l'arme meurtrière qu'on a trouvée est un couteau, fit remarquer M^{me} Fournier en plissant narquoisement la lèvre.

— Enfin, dit Mme Moulinet, ce qu'il y a de certain, c'est que l'assassin s'est acharné sur sa victime avec une férocité terrible. Ce pauvre Frédéric est méconnaissable, paraît-il. Il a le visage lardé de coups de couteau ; c'est horrible à voir !

(A suivre.)

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Théophile-Alphonse Gosselin, charpentier, à Angers, précédemment à Saumur, et Eugénie-Florentine Jolot, journalière, à Angers.

Etienne-Antoine Perraut, industriel, à Saumur, et Jeanne-Marie-Françoise-Louise Renaud, sans profession, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

Charles-Louis Riendonnant, bijoutier, et Emilie-Louise Boudu, lingère, tous deux à Saumur.

Heuri Blatier, instituteur, à Angers, précédemment à Saumur, et Augustine-Marie Theulier, institutrice, à Angers.

Etienne Boullissière, carrier, à Segrie (Sarthe), et Noémie-Marie Edard, domestique, à Pezè-le-Robert (Sarthe).

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 24 juillet 1892.

Malgré les tentatives des baissiers, le marché conserve une fermeté remarquable. Le ralentissement des achats au comptant des rentes a seulement rendu plus lente la marche vers le cours de 100 francs.

Le 3 0/0 ne s'écarte guère du cours de 98.40 et le 4 1/3 est ferme à 106.45.

Malgré l'absence de bon nombre de spéculateurs, la Rente Italienne donne lieu à des demandes qui trouvent à être satisfaites au-dessus de 90 fr. Les Méridionaux, dont le revenu est de plus de 5 0/0, se négocient à 625 fr.

L'Extérieure très discutée est à 62 1/2.

La hausse du Rouble à Berlin a donné un peu plus de fermeté au Russe Nouveau et à l'Orient.

L'action de la Banque de France a trouvé une assiette plus stable depuis que l'on a acquis la certitude que rien ne serait changé au fonctionnement de l'institution avant la fin de l'exercice en cours.

Le Crédit Foncier a une tendance à se rapprocher du cours de 1,100 fr. à la suite du succès qu'il a obtenu dans sa conversion des emprunts communaux de 1860, 1875, 1884, 1886. D'après les résultats connus on prévoit que les souscriptions en argent aux Communales nouvelles seront réduites dans la proportion de 75 0/0.

La Banque de Paris a passé du cours de 636 à celui de 640 fr.

La Société Générale est en progrès à 467.25. Son portefeuille titres, rentes et obligations, a augmenté dans une proportion qui compense la diminution du portefeuille effets de commerce.

Le Crédit Lyonnais est en tendance ferme à 785. La marche des opérations permet d'espérer un dividende au moins égal à celui de 1891 pour l'exercice en cours.

L'action des Cirages Français s'inscrit en avance marquée à 423, cours qui n'est pas en rapport avec un revenu variant de 25 à 30 fr.

La Société Immobilière de Tunisie dont la direction est confiée à M. le comte Napoléon Ney, se négocie à 267.50. Son obligation rapporte 15 fr. d'intérêt par an, ce qui représente un revenu de 5.63 0/0.

Les Chemins Economiques valent 414 fr.

Informations financières. — Le syndicat des Parts Fulminite, dont nous avons annoncé déjà la constitution, doit commencer ses opérations sur le marché dans la première quinzaine d'août, c'est-à-dire dès que la chambre syndicale des agents de change aura donné suite à la cote officielle. A cette date très rapprochée, on sera sans doute bien au-dessus du cours de 50 fr. Du fait seul de la fourniture de 300,000 kilogrammes de fulminite pour les dérochements du Danube, on prévoit un bénéfice assurant un supplément de dividende de 4 fr. par Part Fulminite.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits
Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.
Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —
Verre compris.
Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

L'adjudication pour la fourniture des divers objets et effets nécessaires à MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, tels que : gants, linge de corps et de toilette, parfumerie, ustensiles de toilette et d'éclairage, etc., aura lieu du 5 au 7 août prochain.

MM. les Commerçants qui désirent prendre part à cette adjudication devront faire parvenir leur soumission à M. le Lieutenant-Colonel commandant en second, avant le 5 août, à 4 heures du soir.

Les échantillons des objets et effets soumissionnés devront être remis pour la même date au magasin, à l'Ecole.

Le cahier des charges et le règlement du magasin sont déposés chez le Concierge de l'Ecole de cavalerie, où MM. les Fournisseurs pourront en prendre connaissance. Ils pourront également examiner tous les jours, de 9 heures à 10 heures du matin, les échantillons actuels qui sont déposés au magasin de MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

Changement de Domicile

M. REVECHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLES

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 42.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue St-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODRET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	11 33	
Château-du-Loir	10 43		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56	
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6	
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16	
Blou	11 54			3 44	8 10		6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12	
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 22	8 43		7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 50		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi	Mixte	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux			5 40			8 25		12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40		2 7	2 36
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7		7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	8 32	10 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 26	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 36	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14	9 41	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25			11 5		2 54		6 5
Nantilly (départ)		7 36			11 15		3 6		6 16
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11	11 12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11 7 12 16
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Limiers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 45	4 11	6 45	7 31	11 44	
Montreuil-Bellay		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39
Château-du-Loir		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	4 44
Chartres		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15
Paris									

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Saumur	7 52	11 16	4 31		
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	7 41	4 35
Chinon	9 4	1 5	7 29	8 8	4 58

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39	
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 23
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
la Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Expr.	Direct	Expr.	Direct	Expr.
	matin	soir		matin	soir					
Nantes d.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	2 26
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20		10 1	1 46		
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13				
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 23	2 13	3 5	5 5
— d.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	5 1
Varennes										